PERMIS CITOYEN DE LA VILLE DE SAMER

La Ville propose le dispositif « START », qui permet de bénéficier d'une aide de 400 € pour financer le permis de conduire. En contrepartie, vous devez effectuer 35 heures d'engagement citoyen dans le cadre d'activités d'intérêt général ou caritatives.

Le dispositif s'adresse aux jeunes de 17 à 25 ans qui sont :

en contrat d'apprentissage
inscrits à France Travail ou stagiaires de la formation professionnelle
accompagnés par une Mission Locale dans le cadre d'un PACEA, lorsque le projet professionnel nécessite le permis
en service civique
bacheliers ou étudiants.

Il est également accessible, sans limite d'âge, aux personnes :

reconnues travailleurs handicapés avec une obligation d'emploi
inscrites comme demandeurs d'emploi depuis au moins 18 mois.

Vous devez télécharger et compléter le dossier de candidature, joindre les justificatifs demandés, puis transmettre votre demande à la Ville. Si votre dossier est recevable, il est examiné par une commission. Le dispositif est limité à 10 bénéficiaires par an. Les candidats retenus signent ensuite une charte d'engagement. L'aide est versée directement à l'auto-école après la réalisation de l'engagement citoyen et après l'obtention de l'épreuve théorique du permis.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Ville de Samer au 03 21 33 50 64.

http://ville-samer.fr/permis_citoyen.html

Mairie de Samer:
84 Grand Place Foch
62830 - Samer
http://ville-samer.fr/